Newsletter sur la Coopération Mondiale

CIAS

Conseil International d'Action Sociale

Février 2019

Le mois de février a été un mois riche en événements pour le CIAS dans les deux "villes de l'ONU", New York et Genève. L'édition de février de la Lettre d'information couvre les activités du CIAS au niveau mondial dans le contexte de la 57e session de la Commission du développement social tenue à New York. Le CIAS a participé activement au débat général pendant la session, soumettant une déclaration écrite et faisant des présentations orales. Le CIAS a également participé à l'organisation du Forum annuel de la société civile, qui s'est tenu pendant la session de la Commission, aidant à définir son ordre du jour, à choisir les orateurs et à faciliter le débat sur les questions de fond.

Avec ses partenaires, le CIAS a également co-organisé une manifestation parallèle sur la responsabilité et la protection sociale. Nous publions ici les remarques abrégées des participants à l'événement parallèle, qui peuvent intéresser nos lectrices et lecteurs. Nous publions également une lettre d'Eva Holmberg-Herrström, présidente du CIAS, adressée à nos membres, lectrices et lecteurs.

Sergei Zelenev, directeur général et rédacteur en chef de la Lettre d'information.

suite page 2

suite de la page 1

Message aux members

Chers membres et ami. e.s,

Nous sommes déjà à la fin du mois de février en cette nouvelle année 2019, ce qui signifie que de nombreux membres du CIAS ont célébré la nouvelle année. Le Nouvel An chinois a eu lieu au début de ce mois. Le plaisir de faire partie d'une organisation mondiale se reflète dans la différence de nos cultures. Une différence qui constitue une base pour apprendre les uns des autres. En même temps, nous avons, en tant qu'individus, des besoins fondamentalement similaires en matière de droit à la vie, à la sécurité, à l'éducation, au travail et plus encore: en matière de droits humains.

La manière dont ces droits sont respectés diffère d'un pays à l'autre, mais le CIAS doit se concentrer sur des valeurs communes. Tous les droits individuels doivent être respectés et protégés. Certaines personnes ont besoin de plus de protection que d'autres. Certains groupes ont vu leurs droits bafoués et leur protection diminuée de manière inquiétante ces dernières années, comme les femmes, les filles et les personnes LGBT. Je suis particulièrement préoccupée par l'image des femmes qui se répand dans le monde, peut-être parce qu'en tant que femme, je me suis toujours considérée comme égale. Mais aussi parce que je crois fermement à l'égalité de tous les humains.

Même dans un pays aussi bien géré que le mien, la Suède, nous voyons la preuve de ces tendances. Il est difficile de comprendre d'où cela vient, mais les phénomènes tels que l'élection présidentielle américaine, le Brexit, les gilets jaunes en France et la croissance des partis populistes de droite dans de nombreux pays nous disent qu'il existe un fort sentiment d'être laissé pour compte dans certaines parties de la population. Et le vieux dicton "Quand l'argent s'épuise, l'amour va avec" peut être remis à l'ordre du jour.

Comment pouvons-nous, au CIAS, agir dans ces circonstances?

Le CIAS a approuvé les objectifs de développement social et de socles de protection sociale comme base de notre travail. Comment pouvons-nous accomplir ce travail? Grâce à nos savoirs, nous pouvons influencer les autorités et les organisations au niveau local, régional et mondial.

En quoi consistent nos savoirs? De l'expérience acquise par les membres travaillant sur le terrain dans différents domaines. Nous approfondirons ces connaissances par le biais de séminaires et de conférences d'experts ainsi que par la coopération avec d'autres organisations. Au niveau mondial, le CIAS a pour tâche de soutenir nos conseils par l'éducation et de canaliser les savoirs au niveau de l'ONU. Bon nombre de nos conseils ne sont pas intégrés dans tous les pays et nous devons donc faire entendre notre voix. Vous n'avez pas besoin d'être grand et fort pour être entendu et provoquer le changement.

Regardez Greta Thunberg qui, seule, a déclenché une grève du vendredi pour l'environnement devant le Parlement suédois à Stockholm. Elle a maintenant l'oreille des dirigeants mondiaux et des centaines de milliers de jeunes comme disciples. Elle est aujourd'hui considérée comme l'une des 25 jeunes les plus influentes au monde. Je l'admire énormément. Non pas parce qu'elle est suédoise, mais parce qu'elle regarde beaucoup plus loin que la plupart des adolescents. Je pense que le CIAS possède aussi beaucoup de connaissances importantes qui doivent être éditées et présentées dans un contexte mondial.

Mon objectif en tant que Présidente pour cette année à venir est de me concentrer sur un sujet que nous mettons en lumière à partir de notre base de connaissances et de le présenter comme une découverte majeure lors de notre prochaine conférence mondiale conjointe à Rimini, Italie, en 2020. Au cours du prochain été européen, cet objectif sera clairement formulé et communiqué.

Je vous souhaite à toutes et tous santé et prospérité dans votre travail, pour une sécurité sociale durable pour tous.

Trelleborg, Suède, 26 février 2019

Bien à vous,

Eva Holmberg Herrström Présidente, Conseil international de la protection sociale CIAS

L'événement parallèle intitulé " **Accountability Dimension : Social Protection as a tool for the reduction of inequalities** " (« Rendre des comptes : la protection sociale comme outil pour la réduction des inégalités »), organisé conjointement par le CIAS et ses partenaires dans le cadre de la 57e session de la Commission du développement social (CSocD), a été conçu en vue d'examiner des questions conceptuelles ainsi que des solutions pratiques concernant le thème prioritaire de la session de la Commission du développement social. Son objectif était de promouvoir la réflexion, le débat et la pensée novatrice, y compris sur les nouveaux défis de la protection sociale en tant qu'instrument de réduction des inégalités. Outre le CIAS, les co-parrains de l'événement parallèle étaient SOSTE (Fédération finlandaise pour les affaires sociales et la santé, membre du CIAS), l'Association internationale des écoles de travail social, le Programme de gestion des transformations sociales de l'UNESCO (MOST), la plate-forme africaine de protection sociale (membre du CIAS) et le Centre des droits économiques et sociaux (CESR). L'événement parallèle a été modéré par Sylvia Beales Gelber, consultante en développement social inclusif et conseillère stratégique auprès de la Plate-forme africaine pour la protection sociale.

Les intervenants ont mis l'accent sur la dimension de responsabilité de la protection sociale dans la conception et la mise en œuvre de régimes de protection sociale responsables et sur les liens entre la protection sociale et les droits humains dans la réduction des inégalités et ont examiné le rôle de la société civile dans le suivi de la responsabilité de la protection sociale.

L'événement a été conçu comme une étape pratique vers le renforcement des approches thématiques du CSocD. Le thème de la responsabilité (accountability) tient compte de l'accent de l'Action 2030 sur l'universalité et les droits humains, et de l'appel lancé à la communauté mondiale pour qu'elle estime, contrôle, évalue, partage et examine les progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs et cibles, y compris la cible 1.3 sur les niveaux de protection sociale.

Comme le montrent les données les plus récentes et la cible 10.4 des objectifs du millénaire pour le développement, la protection sociale est un outil absolument essentiel pour réduire les inégalités, notamment les inégalités économiques et les inégalités entre les sexes. Pour remplir ce rôle, les systèmes de protection sociale doivent être soigneusement conçus et alignés sur les droits humains, afin que leur potentiel redistributif soit réalisé et qu'ils remettent en question les hiérarchies et les préjugés existants, plutôt que de les renforcer. Bien que l'approche de la protection sociale fondée sur les droits ait été davantage étayée ces dernières années, l'approche dominante de la protection sociale par les gouvernements, les principaux donateurs et les institutions internationales n'a pas suivi le rythme de ces progrès. Cet événement a permis d'explorer cette tension et de mettre en lumière les manières dont les politiques de protection sociale peuvent contribuer à la lutte contre l'inégalité et la pauvreté.

Célébrant le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les

participants ont exploré le potentiel de responsabilisation des mécanismes des droits humains pour la mise en œuvre universelle des droits sociaux et économiques liés à la protection sociale. Les conférenciers ont expliqué comment ce cadre s'appliquait à toutes les acteurs, les responsables et les détenteurs de droits étant responsables de leur rôle dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans leur cadre de gouvernance et leur champ de responsabilité respectifs.

L'importance des pratiques de collecte de données et des méthodes pertinentes de mesure des données utilisées à tous les niveaux pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles dans le domaine de la protection sociale a également été examinée.

Vertti Kiukas, Secrétaire général de SOSTE, Fédération finlandaise pour les affaires sociales et la santé, membre de la délégation finlandaise à la 57e session du CSocD, a souligné dans sa présentation de nombreux aspects pratiques du travail que fait SOSTE, pour construire une société juste et responsable. Son organisation soutient une économie sociale, avec la participation réelle de l'ensemble de la société, et plaide pour le rôle actif des organisations de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des prestations sociales nationales. SOSTE opère aux niveaux nationaux, régional et international. Son adhésion au CIAS facilite ses activités internationales.

Compte tenu du fait que de nombreux investissements sociaux sont, par définition, à long terme, SOSTE tient à s'impliquer dans les activités de suivi relatives aux initiatives de protection sociale et de santé dès le tout début de leur lancement. SOSTE soutient les régimes universels de protection sociale et estime que l'État devrait jouer un rôle décisionnel dans la prestation des services sociaux, mais la société civile doit avoir un impact fort sur la conceptualisation et le suivi des engagements.

La Finlande est désireuse de mettre à l'essai des régimes novateurs de prestations sociales, tels que le "revenu de base", en examinant attentivement les implications de ces régimes pour la société, de manière empirique. La politique active du marché du travail est considérée comme faisant partie intégrante du modèle national de protection sociale. Au fil des ans, la politique économique a donné la priorité aux préoccupations en matière d'emploi et à la croissance économique fondée sur des changements technologiques rapides. La croissance de l'économie a été indispensable à l'expansion de l'État-providence. Les réformes récentes ont mis l'accent sur des programmes de formation et de reconversion professionnelle à grande échelle, étant donné que le monde du travail est en pleine mutation. SOSTE est convaincue que le succès à long terme vient quand la société est socialement liée, saine et inclusive.

La professeure Lynne Healy, représentante principale de l'Association internationale des écoles de service social (IASSW) à l'ONU, a exprimé son appréciation des thèmes suggérés dans le document de réflexion de l'événement parallèle, soulignant que tous méritent d'être explorés. Elle a principalement choisi deux thèmes spécifiques pour ses commentaires :
1. le potentiel de responsabilisation (accountability) des mécanismes des droits humains pour la mise en œuvre universelle des droits économiques et sociaux liés à la protection sociale,
2. et, brièvement, quelques commentaires sur les inégalités et les problèmes de mesure.

L'IASSW explore les liens entre les droits humains et la protection sociale, en notant également le récent 70ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits humains (DUDH). La DUDH identifie 6 droits sociaux et économiques : les droits à la santé, à l'éducation, au logement, à l'alimentation, au travail et à la sécurité sociale. Les articles 22 et 25 sont particulièrement pertinents pour la protection sociale. Certains ont fait l'éloge de notre orientation actuelle, l'Agenda 2030, pour promouvoir une approche fondée sur les droits, mais on nous a aussi sévèrement critiqués de ne pas avoir mis l'accent sur les droits dans le libellé des ODD relatifs à la protection sociale. Philip Alston, Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits humains, s'est montré particulièrement critique à l'égard de l'évitement de l'expression des droits humains, suggérant que c'est précisément en raison du pouvoir de l'idée des droits. Pourquoi, pourrait-on se demander, l'objectif 3 devrait-il faire référence à la garantie d'une vie saine plutôt qu'à la réalisation du droit à la santé, déjà inscrit dans le droit international ?

Ce qui est encore plus préoccupant, c'est la négligence apparente des données relatives aux droits humains dans l'élaboration du système de responsabilisation et de mesure pour l'évaluation des progrès réalisés par les groupes de travail spéciaux. Les États recueillent de grandes quantités de données pour l'Examen périodique universel et dans leurs rapports à la CEDAW, à la CRC, à la Convention sur les droits des personnes handicapées et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels - tous des traités relatifs à la protection sociale. Ces données peuvent-elles être saisies et prises en compte dans la mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, y compris les objectifs en matière de protection sociale ? Pourquoi n'en a-t-on pas tenu compte dans l'élaboration du système qui vise à rendre des comptes (accountability) ? Le mois dernier, Mary Robinson a souligné ce point dans une déclaration au Conseil des droits humains. Elle a dit que la faiblesse de l'Agenda 2030 était son utilisation de la responsabilité (accountability) fondée sur des examens nationaux volontaires, plutôt que sur des engagements pris en vertu du droit international des droits humains. Elle a insisté sur les liens entre les examens nationaux volontaires (VNR) et les examens périodiques universels du Forum politique de haut niveau.

En discutant de la responsabilité (*accountability*), nous devons faire la distinction entre les comptes à rendre en termes d'effort et de résultats ou d'impact. Le premier - l'effort - peut être mesuré en termes de législation adoptée et de programmes lancés, et le nombre de personnes inscrites. Un pays peut adopter une nouvelle loi ou un nouveau règlement supprimant les frais de scolarité, par exemple, et citer cela comme un pas en avant vers la protection sociale. Les résultats ou l'impact sont plus difficiles à mesurer. La suppression des frais de scolarité a-t-elle entraîné une augmentation des inscriptions scolaires ? Les enfants restent-ils à l'école ? Qui en bénéficie ? Y a-t-il encore des obstacles qui empêchent certains enfants d'aller à l'école ? Qui sont ces enfants et où se situent les responsabilités pour les autres obstacles ? Et pour ceux qui vont à l'école et y restent, quelle est la qualité de leur apprentissage ? Et, du fait de l'extension de la scolarisation, les inégalités sont-elles réduites ? Avec chaque question, les défis de la mesure augmentent. Nous avons tiré certaines leçons de l'expérience des OMD, et nous devrions examiner davantage ce que nous pouvons apprendre des rapports sur les droits humains pour éclairer et améliorer la responsabilisation.

Le professeur Healy a recommandé le travail de Sakiko Fukuda Parr, Susan Randolph et Terra Lawson-Remer. Ils ont développé un indice pour mesurer le respect des droits sociaux et économiques, l'indice SERF. Il fait l'objet d'un ouvrage publié en 2015 (*Fulfilling Economic and Social Rights, Oxford Press*). L'indice SERF est une mesure sommaire de la performance des pays en matière de droits - mettant l'accent sur les résultats dans les domaines promis dans la DUDH. Il s'agit d'une question très pertinente pour les objectifs du millénaire pour les développements liés à la protection sociale. Les indicateurs sont choisis de manière à refléter les résultats obtenus par les pays, à l'aide des indicateurs pour lesquels des données sont disponibles. Parce que les droits sociaux et économiques peuvent être "progressivement réalisés", les auteurs ont également développé un outil pour évaluer le niveau des ressources disponibles dans un pays. L'une des conclusions intéressantes de leurs travaux est que, pour de nombreux indicateurs, le rendement tend à se stabiliser à des niveaux de revenu relativement faibles. Ils concluent donc que, bien que les contraintes en matière de ressources constituent un défi pour les pays les plus pauvres, " la plupart des pays pauvres peuvent faire beaucoup plus pour atteindre des niveaux plus élevés de jouissance des droits sociaux et économiques et le manque de ressources n'explique pas de manière convaincante les lacunes dans la réalisation des droits sociaux et économiques " (p. 215). Cela concorde avec les conclusions des différentes sessions de la présente réunion de la Commission sur le caractère abordable des prestations de protection sociale de base, même pour les pays les plus pauvres.

Les auteurs de l'ouvrage cité critiquent les rapports habituels que les Etats produisent sur les droits humains, car ils se concentrent souvent uniquement sur la mesure de l'effort. Comme on pourrait le faire valoir pour certains objectifs, il suffirait de mesurer l'effort pour faire progresser les réalisations, ce qui est en fait préférable à des mesures quantitatives mal

choisies. Le professeur Healy était particulièrement préoccupée par la cible 3.4, qui porte sur les maladies non transmissibles et la santé mentale en cherchant à " promouvoir la santé mentale et le bien-être ". La seule mesure adoptée pour la responsabilisation en santé mentale est le taux de mortalité par suicide. Cela ne mesure pas la promotion de la santé mentale et n'encouragera pas les pays à améliorer leur protection sociale en santé mentale. Dans ce cas, une meilleure mesure serait la mise en oeuvre d'un ou de plusieurs services ou campagnes de santé mentale ou la révision des programmes de santé existants afin d'intégrer la santé mentale.

Enfin, le professeur Healy a ajouté un commentaire sur les défis que pose la mesure de l'amélioration des niveaux d'inégalité. Le groupe de travail local du Comité des ONG sur le développement social est sur le point de lancer une enquête pour mesurer les inégalités au niveau communautaire et espère obtenir des données permettant de savoir si les inégalités sont traitées et ont été réduites depuis 2015. L'IASSW a eu beaucoup de mal à formuler des questions et à distinguer les inégalités des privations. Les travaux de cette Commission soulignent certainement ces défis et ont souligné la nécessité d'examiner les facteurs macro-économiques et leur interaction avec les réalités sociales et économiques au niveau local. Nous avons donc du pain sur la planche pour assurer la responsabilisation dans l'évaluation de l'impact de la protection sociale sur la réduction des inégalités.

Cecilie Golden, spécialiste de programme UNESCO-MOST (Programme de l'UNESCO pour la Gestion des transformations sociales), a souligné que l'UNESCO a une approche du développement fondée sur les droits humains et que la protection sociale est considérée comme un droit humain. Le rôle spécifique du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, dans lequel s'inscrit le programme MOST, est de promouvoir le savoir, la coopération intellectuelle et l'élaboration de normes afin de faciliter la transformation sociale fondée sur les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine. La contribution des connaissances et des données scientifiques est essentielle pour contribuer à l'élaboration de politiques appropriées fondées sur des données probantes, ce qui est l'objectif du programme MOST.

L'objectif spécifique des forums ministériels organisés par le programme MOST est de rassembler les ministres du développement social afin qu'ils partagent leurs connaissances, leurs expériences et leurs meilleures pratiques, et afin de contribuer à l'élaboration de politiques éclairées par la recherche et issues d'un dialogue multipartite. Les ministres sont tenus responsables des politiques de leur pays, mais d'autres acteurs peuvent aussi jouer un rôle important dans la recherche du meilleur dosage de politiques, contribuant ainsi à une conceptualisation et une mise en œuvre plus efficaces de la protection sociale. En ce sens, il existe un besoin urgent de coproduction de connaissances, à la fois verticalement et horizontalement, qui facilite l'élaboration de politiques éclairées dans le domaine social, impliquant la société civile au sens large. L'obligation de rendre des comptes devrait être étendue à tous les stades, et le suivi assuré par les organisations de la société civile peut jouer un rôle décisif à cet égard. La responsabilité mutuelle est importante !
Des informations ont été présentées sur le dernier Forum ministériel consacré aux politiques de protection sociale dans les pays en conflit et les pays arabes touchés par des conflits ". Les participants de haut niveau se sont réunis au Caire (Égypte) et ont souligné l'importance d'investir dans la protection sociale pour parvenir à un développement humain durable, compte tenu des liens multiples qui existent entre ces deux régions. Les interruptions dans la prestation des services résultant des contraintes financières et des déficits d'infrastructure résultant des conflits, ainsi que l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées qui ont besoin de protection sociale, ont été reconnues comme des obstacles importants.

L'UNESCO a commandé un document de recherche pour le Forum, qui met en évidence le déficit actuel de recherche et de données en sciences sociales dans la région, et qui entrave la mesure de l'impact des conflits sur la pauvreté, l'exclusion sociale, les inégalités ou les lacunes de protection sociale. D'autre part, les dépenses consacrées aux régimes et systèmes de protection sociale ont des effets positifs à long terme, atténuant les conflits

dans la région, d'autant plus que les maux sociaux enracinés ont des effets dévastateurs sur la condition humaine et le développement, et pourraient être le déclencheur de troubles politiques et civils.

Outre d'autres initiatives dans ce domaine, les ministres ont convenus de renforcer les politiques nationales de protection sociale fondées sur l'approche du cycle de vie et de concentrer leurs efforts sur le renforcement des capacités institutionnelles. L'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles dépend également de la collecte de données de qualité, ventilées par sexe, âge, handicap, situation géographique et conditions socioéconomiques pertinentes.

Helen Mudora, gestionnaire de programme de la Plate-forme africaine pour la protection sociale (APSP), a mis l'accent sur divers aspects de la responsabilité dans le contexte de la mission de l'APSP, à savoir : créer des partenariats avec la société civile et d'autres organisations et s'engager avec les gouvernements et les agences internationales de développement pour développer et mettre en œuvre des stratégies et programmes de protection sociale.

Sans les obligations fixées par la législation nationale et les cadres relatifs aux droits humains, et sans la connaissance de ces obligations, l'obligation de rendre des comptes est affaiblie. Les travaux de la Plate-forme africaine pour la protection sociale montrent que le suivi de la prestation des services de protection sociale par la société civile peut aider à demander des comptes aux services gouvernementaux en ce qui concerne les normes qu'ils se sont fixées. Pour la Plate-forme, qui opère dans 27 pays d'Afrique, la responsabilité est conçue comme le renforcement des capacités et de la connaissance des droits à la protection sociale des décideurs et des communautés qu'ils servent. Faire entendre la voix et l'expérience de la base et des personnes démunies auprès des décideurs politiques améliore les performances et soutient le changement à long terme. La Plate-forme a donc mis au point un outil de responsabilisation en matière de protection sociale pour aider les communautés à évaluer si les paiements sont effectués à temps et à quelle distance les gens doivent se rendre aux points de paiement, et pour contrôler la transparence et l'attitude des fonctionnaires qui fournissent le service et la réponse aux plaintes. Les résultats de ces évaluations sont pris en compte dans les négociations gouvernementales sur le système de prestations sociales, qui aboutit à l'amélioration des programmes de protection sociale. Renforcer la responsabilisation dans la gestion des programmes de transferts monétaires par la participation des citoyens en Afrique, en conjonction avec le renforcement des capacités au sein des communautés pour s'engager de manière constructive avec le gouvernement et les prestataires de services, promouvoir des mécanismes efficaces de plaintes et de recours, la création de connaissances et de sensibilisation, la collecte de données - tous ces éléments sont devenus partie intégrante de la stratégie du PPAA.

Sergei Zelenev, directeur général de l'ICSW, s'est concentré sur la question des garanties sociales dans le contexte d'une politique sociale globale. Alors que les garanties sociales aux citoyens peuvent être fournies exclusivement par l'État, par le biais de dispositions constitutionnelles ou d'autres normes juridiques existantes qui définissent ces garanties et les droits respectifs, le rôle de la société civile est crucial dans la prestation de services, l'établissement de normes plus élevées de services et le contrôle de l'efficacité de la prestation de services et des dépenses sociales en général.

Une approche globale et holistique de la politique sociale, axée sur l'équité, exige l'intégration des objectifs économiques et sociaux dès le départ. Les objectifs socio-économiques des politiques publiques - de la réduction de la pauvreté à la préservation de l'environnement - devraient idéalement faire partie intégrante de tout ensemble macroéconomique, lorsque des indicateurs tels que les objectifs d'inflation, l'augmentation des recettes ou les déficits budgétaires sont examinés dès le début. Dans un tel cadre, le choix des instruments de politique devrait être facilité par l'utilisation de méthodes d'analyse interdisciplinaires, où la comparaison des compromis fait partie de la conceptualisation de l'ensemble des politiques. Lorsque les garanties sociales sont fournies par le biais de normes juridiques existantes et qu'elles font partie du contrat social, elles peuvent être considérées comme un instrument important

pour créer des opportunités dans la société, renforcer le capital humain et faciliter une croissance équitable et une mobilité à grande échelle.

Bien connue des spécialistes, la Recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale - basée sur une approche fondée sur les droits - envisage quatre garanties de sécurité sociale [1], telles que définies au niveau national, et parle également du mécanisme pour la "réalisation progressive" de ces normes dans un cadre de garantie sociale. En ce sens, la Recommandation 202 s'appuie sur le principe de la " réalisation progressive " des droits économiques et sociaux consacrés par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (*International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, ICESCR*), qui stipule que les gouvernements doivent prendre des mesures pour renforcer l'exercice des droits ; plus exactement, qu'ils devraient prendre des mesures pour "assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus... au maximum des ressources disponibles".

La reconnaissance du cadre des garanties sociales facilite la conversion des notions abstraites de droits - en l'occurrence les droits sociaux et économiques - en normes tangibles qui sont pertinentes pour la prestation de services. En même temps, l'existence de droits découlant de certaines dispositions légales doit être considérée en conjonction avec les dispositions légales en matière de recours, faute de quoi la prestation de services promise risque de ne pas avoir lieu.

Si les garanties sociales font partie intégrante du contrat social, si elles sont bien reconnues et maintenues, elles facilitent le dialogue social – le suivi et la responsabilisation faisant ainsi partie du processus politique. Il doit y avoir un engagement de la part des détenteurs de devoirs (gouvernements) à l'égard d'une prestation efficace conformément aux droits et à l'équité.

C'est pourquoi la disponibilité de moyens de recours efficaces joue un rôle si important dans le système de gouvernance démocratique et de prestation de services. Lorsque les gouvernements ne parviennent pas à fournir les services auxquels ils se sont engagés, en raison de contraintes de ressources ou de problèmes organisationnels, une telle situation ne peut que compromettre l'idée de garanties sociales. Si les systèmes de recours sont faibles ou inexistants, la réalisation des droits socio-économiques devient très problématique.

Kate Donald, directrice de la politique économique et sociale du *Center for Economic and Social Rights (CESR),* s'est concentrée dans sa présentation sur certains aspects spécifiques de l'approche des droits humains dans le contexte du débat sur la protection sociale. Bien que ce débat soit le bienvenu, il est important de noter que le langage des droits humains a parfois été coopté par de nombreux acteurs majeurs de l'espace de la protection sociale, dont les actions et les politiques ne sont pas nécessairement alignées sur les droits humains. La protection sociale/sécurité sociale a été reconnue comme un droit de l'homme dans les principaux documents internationaux tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Citant les preuves existantes, elle a souligné que la protection sociale est cruciale pour réduire les inégalités économiques. Par exemple, dans les pays de l'OCDE entre 1985-2005, les impôts directs sur le revenu et les transferts sociaux ont réduit d'environ un tiers les inégalités de revenu, les transferts sociaux non soumis à conditions de ressources, y compris les pensions publiques et les allocations familiales, représentant l'essentiel de cette redistribution dans la plupart des pays. En Afrique du Sud, les mesures de protection sociale introduites par le gouvernement ont réduit le coefficient de Gini de 0,63 à 0,60 en 2000. Les mesures de protection sociale peuvent également être cruciales pour lutter contre les inégalités entre les sexes. Ce qui importe, c'est une approche holistique de la protection sociale :

[1] 1. l'accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité ;
2. la sécurité du revenu de base pour les enfants, accès à la nutrition, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires ;
3. la sécurité du revenu de base pour les personnes en âge de travailler qui ne sont pas en mesure de gagner un revenu suffisant, notamment en cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité ;
4. la sécurité du revenu de base pour les personnes âgées.

beaucoup dépend de la manière dont les régimes de protection sociale sont conçus et mis en œuvre. S'ils sont mal conçus, ces programmes peuvent laisser certaines inégalités intactes, voire les exacerber. Par exemple, certaines études pionnières sur l'Amérique latine confirment l'impact sexospécifique des programmes de transferts monétaires conditionnels, renforçant les stéréotypes sur le rôle des femmes en matière de soins et augmentant leur charge de travail non rémunéré (voir, par exemple, Tara Cookson, Unjust Conditions).

Du point de vue des droits humains, les programmes universels de protection sociale sont les meilleurs. Ils égalisent vers le haut, réduisent la stigmatisation sociale et minimisent les erreurs d'exclusion - qui constituent un problème énorme dans de nombreux programmes ciblés. Par exemple, dans une recherche du CESR avec des partenaires en Égypte, nous avons constaté que les trois principaux programmes de psychologie scolaire ne couvrent ensemble qu'environ 49 % des personnes considérées comme pauvres. Deux d'entre eux sont des programmes ciblés de transferts monétaires, soutenus par le FMI et la Banque mondiale. L'une d'elles présentait une erreur d'exclusion de 59 %.

Des recherches récentes menées dans le cadre de Development Pathways mettent en lumière l'inefficacité et l'inexactitude des programmes ciblés - même ceux qui sont considérés comme des réussites selon les conventions. En outre, les programmes ciblés peuvent aggraver les résultats pour les enfants non bénéficiaires - voir par exemple les résultats de recherches récentes aux Philippines, qui montrent que les programmes de transfert conditionnels d'espèces ciblés ont aggravé le retard de croissance chez les enfants locaux non bénéficiaires.

Cependant, en dépit de preuves de plus en plus nombreuses et des belles paroles en faveur de l'universalité, c'est cette approche ciblée qui est préconisée par la Banque mondiale et le FMI, ainsi que par de nombreux gouvernements. Cette approche - qui privilégie le ciblage, l'examen des ressources et diverses conditionnalités - n'est pas fondée sur les droits humains, en dépit de leur appropriation d'une partie du langage des droits humains. Leur approche est basée sur l'idée de " filet de sécurité ", qui vise essentiellement à fournir des réparations mineures aux personnes touchées par les pires ravages du modèle économique néolibéral dominant ou par l'austérité imposée par ces mêmes institutions, à travers ce qui a été qualifié de " corruption sociale " (par la *Society for International Development*).

Pour être véritablement transformatrice et fondée sur les droits, la protection sociale doit s'inscrire dans un modèle économique plus large et redistributif qui accorde la priorité à l'égalité réelle.

Par exemple, pour s'assurer que les programmes de protection sociale sont redistributifs, nous devons examiner comment ils sont financés. (Conformément à l'obligation du PIDESC de consacrer le maximum de ressources disponibles à la réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels (art. 2)). S'ils sont financés par le biais d'une taxation régressive, par exemple, leur potentiel de lutte contre les inégalités sera contrecarré. Le Brésil est un exemple particulièrement frappant de ce phénomène.

En conclusion, on peut souligner trois caractéristiques d'une approche de la protection sociale fondée sur les droits humains qui sont particulièrement pertinentes dans le contexte de la réduction des inégalités.

1) Essentiellement, l'accent mis sur les droits humains fait la différence entre l'approche palliative du "filet de sécurité" qui consiste essentiellement à distribuer des miettes aux pauvres pour compenser l'échec du modèle économique et la protection sociale universelle et complète, qui vise explicitement à redistribuer les ressources, les opportunités et le pouvoir.

2) Nécessité de placer la dignité au cœur de la conception et de la mise en œuvre des politiques de protection sociale et de les rendre non humiliantes. Cela signifie qu'il faut se débarrasser des conditionnalités et des sanctions, et s'éloigner des mythes de la "pauvreté non méritée" et de la "dépendance".

3) La nécessité de mécanismes de responsabilisation (accountability) constitue un élément central de l'approche fondée sur les

droits humains. Ces mécanismes sont importants pour de nombreuses raisons, notamment parce qu'ils peuvent nous aider à identifier les inégalités et les disparités dans la manière dont les régimes de protection sociale sont vécus par les titulaires de droits. Celles-ci sont souvent invisibles autrement.

La Semaine de la protection sociale à Genève

Genève s'est une fois de plus distinguée en tant que centre mondial de la communauté du développement humanitaire et social fondé sur les droits, tout au long de février 2019.

Parmi les événements liés à la protection sociale prévus au début de février 2019 figurait la réunion annuelle du Conseil de coopération interagences en matière de protection sociale (SPIAC-B) qui se tient alternativement à Genève et à New York. La réunion du Conseil a été associée à une série d'autres réunions, de comités et de groupes de travail du SPIAC-B, ainsi qu'à la Conférence de haut niveau de l'OCDE « Ensemble pour parvenir à une protection sociale universelle d'ici 2030 », afin de promouvoir le « Partenariat mondial pour une protection sociale universelle (USP2030) », c'est-à-dire la conférence internationale de trois jours sur les allocations familiales universelles, organisée par l'UNICEF et *l'Overseas Development Institut*e en partenariat avec l'OIT.

Odile Frank, Représentante spéciale du CIAS auprès du Bureau des Nations Unies à Genève et des institutions spécialisées à Genève, a présenté quelques détails clés des activités susmentionnées à Genève.

Le texte intégral de son article est publié sur notre site Web, à l'adresse ICSW.org

The content of this Global Newsletter may be freely reproduced or cited provided the source is acknowledged. The views do not necessarily represent policies of ICSW.

Newsletter Editor:
Sergei Zelenev, Executive Director
E-mail: szelenev@icsw.org,

Address:
ICSW, 5700 Arlington Ave.,
Bronx, New York, 10471 (US Office)

icsw@icsw.org
Website www.icsw.org

If you wish to cease receiving this newsletter, please click 'here' providing your name and email address